

COMPTE RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Avril 2021

- **Remboursement des arrhes des locations de la salle Joly-Bourg** : le conseil municipal décide de restituer les arrhes versées suite à une annulation en raison de la crise sanitaire pour une location du mois de mai d'une somme de 134.25 €.
- **Règlement Intérieur du Conseil Municipal** : Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur élaborer pour ce mandat. Ce document administratif fixe les règles propres d'organisation et de fonctionnement du conseil municipal.
- **Taux d'imposition 2021** : le Conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'impositions pour 2021 à savoir :
 - ❖ Taxe Foncière (bâti) : 43.79 %
 - ❖ Taxe Foncière (non bâti) : 43.51 %
- **Terrains Cts TREMBLET** : Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire ou a son représentant pour signer la vente des parcelles D n°992 (1 120 m²) et D n°993 (440 m²). Le prix de cet achat a été fixé d'un commun accord entre les parties pour la somme de 3 € le m².
- **Effacement des réseaux aérien « Village de Tirpoil » et « Chemin du Bois brûlé »** : le conseil municipal accepte de verser une participation de 18 556.90 € pour l'éclairage public et de 22 235.30 € pour l'effacement des réseaux et donne son accord à Mr le Maire pour signer la convention d'enfouissement des équipements de communications.
Suite à la validation des travaux, le conseil a choisi le candélabre FALCO gris anthracite pour le chemin du Bois Brûlé.
- **Remboursement des Mutuelles du Mans Assurances** : suite à une négociation des contrats d'assurances des bâtiments communaux, le conseil municipal accepte le chèque d'un montant de 2 145 €.
- **Location Logement 46 Route d'Angers** : Le Conseil Municipal donne son accord pour louer ce logement à Mr Mickaël RONDEAU et à Mme Vanessa BECHET à compter du 1^{er} Mai 2021 pour un bail de 3 ans non renouvelable tacitement. Le montant du loyer est de 550.00 €. Un dépôt d'un loyer d'un mois de garantie est demandé.
- **Location Logement 7 Place du Comte Hector** : Le Conseil Municipal donne son accord pour louer ce logement à Mr et Mme GASNEAU Teddy à compter du 1^{er} Mai 2021 pour un loyer mensuel de 510.25 €. Un dépôt d'un loyer d'un mois de garantie est demandé.
L'Agence IMMO LAHAYE de LYS HAUT LAYON est en charge de rédaction des actes pour les deux logements.
- **Centre Bourg** : une rencontre a eu lieu avec Mr DUCOS directeur du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) concernant l'ensemble des bâtiments. Celui-ci nous a conseillé de nous rapprocher du magasin Proxi pour connaître leur projet, puis de Sèvre Loire Habitat et également de la CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie) afin d'élaborer différents projets possibles.
- **Commission bâtiments** : Après avoir effectué le tour des bâtiments et espaces communaux une liste de travaux a été effectuée. Les travaux seront réalisés par les employés communaux en fonction de leur priorité.

- **Local Rosalies** : Le devis de l'entreprise LMB a été retenu pour effectuer les travaux.
- **Le centre social le Coin de la Rue** : souhaite rencontrer le nouveau conseil municipal afin de présenter leurs missions sur le territoire. Un courrier est rédigé auprès du Président de l'Agglomération du Choletais pour l'interpeller sur la problématique des locaux du centre socio culturel « Le Coin de la Rue ».
- **Local 1000 pattes** : la périscolaire, soutenue par la municipalité dépose un dossier de demande de subvention auprès de la CAF pour un besoin en mobilier intérieur et extérieur.
- **CCAS** : les membres du CCAS interviendront auprès des personnes de plus de 75 ans afin de remplir une enquête établie par l'EHPAD du Prieuré. Cette enquête a pour objectif de recenser les besoins et attentes des personnes. La prochaine réunion du CCAS est prévue le 8 juin.
- **Employés communaux** : le contrat d'employé saisonnier de Constant HUDON sera renouvelé cet été. Les dates de son embauche restent à définir.
- **Poste d'agent d'entretien** : le poste à temps non complet (15h/semaine) est à pourvoir au 1^{er} juin 2021. La fiche de poste est consultable à la mairie.
- **Poste Surveillant de Baignade** : Cyril LEBLOND surveillant de la baignade estivale depuis plusieurs années, sera présent autour du plan d'eau cet été du mercredi 7 juillet au 22 août 2021.
- **Les élections départementales et régionales** sont décalées au 20 et 27 juin 2021.
- **Prochaine réunion de conseil municipal** est fixée au mardi 11 mai 2021 à 20h.